



Centre Sportif Marcel BERTHET
Bellegarde
01200 VALSERHONNE
04.50.48.49.35 / 06.85.40.06.15

evbgym.bellegarde@wanadoo.fr

www.bellegarde-gym.com



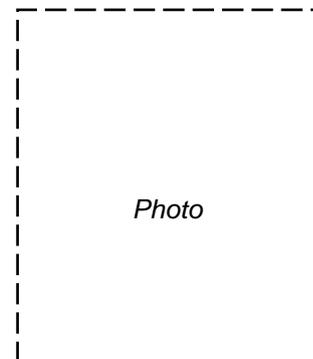
Bellegarde Gym



bellegarde.gym

CADRE RESERVE AU CLUB :				Certificat Médical		Groupe	
Licence		N°	84.001.056.	Listing		Tarif Inscription	
Autre enfant adhérent						Réduction	
Mode paiement		Espèces		Chèques			
						Reste à régler	

FICHE D'INSCRIPTION Saison 2021-2022



COORDONNEES DE L'ADHERENT

NOM								
PRENOM					sexe	M	F	
DATE DE NAISSANCE								
ADRESSE								
TEL portable	/				TEL fixe			
ADRESSE MAIL (@) En majuscule et lisible								
PROFESSION Parents	Père :			Mère :				
J'autorise mon enfant à partir seul du gymnase (entourer la réponse)							OUI	NON

EN CAS D'URGENCE

PERSONNE A PREVENIR	NOM		TEL		LIEN			
MEDECIN TRAITANT	NOM		TEL					
HOPITAL SOUHAITE	NOM		TEL					
OBSERVATION(S)								
J'autorise les responsables à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident (entourer la réponse)							OUI	NON

ADHESION

Adhérent déjà inscrit la saison dernière	OUI	NON			
Prix Licence FFG inclus (45€)					
BABY-GYM (enfants 18 mois / 3 ans avec parent)	2018 / 2019 / 2020	1 cours	230 €		
GYMNASTIQUE (GAM, GAF, GR, mini-trampo)	2017 et avant Loisirs	1 cours	245 €		
		2 cours	330 €		
	2014 et avant compétition	2 cours	330 €		
		3 cours et +	390 €		
TRAMPOLINE	2007 et avant	1 cours	245 €		
CROSS TRAINING	2005 et avant	1 cours	120 €		
		2 cours et +	170 €		

J'ai pris connaissance du règlement intérieur et je l'accepte. Le fichier des adhérents est informatisé.

Conformément à la loi, les adhérents ou leurs représentants légaux disposent d'un droit d'accès et de rectification auprès de l'association pour toute information les concernant sur un fichier informatique.

J'autorise les responsables de l'association à filmer, photographier, enregistrer le licencié seul ou en groupe, dans toutes les activités ou manifestations auxquelles il participe, et diffuser les prises d'images ou de paroles sur tous supports (photos, films, brochures, ...) dans les lieux privés ou publics.

Tout adhérent doit être à jour de sa cotisation. En l'absence de règlement total ou du certificat médical, l'adhérent ne peut pas être licencié et ne bénéficie donc d'aucune assurance ; par mesure de sécurité, l'accès aux activités proposées ne peut lui être autorisé tant que la situation n'aura pas été régularisée.

Date :

Signature :